



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
 des communes
 Rue des Gazomètres 7
 Case postale 36
 1211 Genève 8

N/réf. : MMD/DKA/404/04

Ville de Genève Secrétariat général	
Reçu le 5 JUIN 2004	
Séance CA du:	
Décision:	
A traiter par: SCM	
Copies: MM. Tornare Müller Heumann Lénier Mancoux dossier	

PK 326

Monsieur le Maire
 de la ville de Genève
 Palais Eynard
 Case Postale 3983
 1211 Genève

Genève, le 11 juin 2004

Concerne : Crédit budgétaire supplémentaire 2004 de 300 000 F destiné à la participation de la Ville de Genève à Asphaltissimo 2004

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 12 mai 2004, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Myriam Matthey-Doret
 Directrice

Date réelle d'affichage : 21 mai 2004
 Date légale d'affichage : 21 mai 2004
 Fin délai référendaire le : 30 juin 2004